

Zeitschrift: Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse
Band: 49/1958 (1958)

Artikel: Neuchâtel
Autor: Bonny
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-114648>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

formons le vœu qu'il puisse longtemps encore servir au poste qu'il occupe en marge de la politique et de l'administration, au cœur du pays jurassien.

« C'est ici ma dernière année... » Je voudrais exprimer, en quittant la rédaction d'« Etudes pédagogiques », ma reconnaissance amicale aux représentants des pouvoirs publics, et particulièrement à MM. les Inspecteurs scolaires, qui m'ont aidé de leurs conseils et de leurs suggestions ; dire aux lecteurs de cette revue, à mes collègues instituteurs, mon attachement cordial et reconnaissant. Je forme le vœu que les institutions scolaires de mon pays poursuivent leur activité dans la joie paisible et le sentiment d'une mission consciencieusement accomplie.

Quant à cette revue, qui s'efforce d'apporter au pays romand des suggestions et des informations, aux « Etudes pédagogiques », aux hommes qui en ont la charge, à notre président, M. Pierre Oguey, directeur de l'Instruction publique du canton de Vaud, à M. Chevallaz, son secrétaire, à mes excellents collègues du Comité de rédaction, je désire exprimer ma reconnaissance amicale et mes vœux bien sincères en vue d'une activité féconde au service de l'école romande.

CHARLES JUNOD.

Neuchâtel

Enseignement primaire

Pour que tous les postes vacants soient occupés, l'inspecteur plus spécialement chargé de ce travail important a dû vaincre un certain nombre de difficultés. Grâce à des méthodes de prospection qui se sont révélées efficaces, les démarches entreprises pour trouver des remplaçants ont donné, en général, de bons résultats. Autant que faire se peut, nous évitons de nous adresser aux élèves de l'Ecole normale pour que ces étudiants puissent travailler dans de bonnes conditions pendant leur préparation pédagogique réduite à quatorze mois. Cependant, dans certains cas, nous sommes obligés d'avoir recours à ces jeunes gens. M. le directeur de l'Ecole normale a compris nos difficultés et n'a pas hésité à désigner l'un ou l'autre des normaliens pour un remplacement.

A maintes reprises, nous avons insisté sur le fait que l'attribution des places vacantes ne pouvait se faire qu'en transformant un certain nombre de postes d'institutrices en postes d'instituteurs. Il est indispensable d'accentuer cette mesure pour que les garçons fréquentant l'Ecole normale et les gymnases pédagogiques puissent être occupés dès qu'ils auront terminé leurs études. A cet égard, les villes et plusieurs villages importants devront accomplir un effort considérable. D'autre part, les effectifs des trois sections pédagogiques sont de plus en plus importants. Aussi, vraisemblablement dès le 1^{er} novembre 1959, nous devrons licencier peu à peu le personnel féminin auxiliaire.

Nous avons été heureux que le Département de l'instruction publique s'intéresse au cours organisé, à Freidorf, par la commission nationale suisse pour l'Unesco. Ce stage d'études concernant les programmes a été d'autant plus profitable que le travail de comparaison des plans d'études, jamais effectué jusqu'à présent, a permis aux participants de mieux comprendre les caractéristiques de nos écoles primaires suisses. Un des chefs du groupe chargé d'étudier la comparaison des programmes primaire et secondaire était M. L. Pauli, directeur de l'Ecole normale et du Gymnase cantonal. Plus modestement, le soussigné a participé au cours avec M. Jean Marti, instituteur aux Ponts-de-Martel.

Une constatation particulièrement intéressante concerne l'étude de la langue maternelle. Les cantons romands, unanimes, considèrent que cette étude doit constituer le premier souci de l'école primaire, la mission à laquelle elle doit consacrer la majeure partie de son temps, de ses moyens, de ses efforts. D'autre part, les ressemblances pour l'enseignement du français, sont sensiblement plus nombreuses que les dissemblances.

Dans la plupart de nos rapports de fin d'année, nous avons relevé l'importance de l'élocution. Le temps consacré à l'expression orale est à peu près pareil dans tous les cantons de la Suisse romande. Cependant, relevons l'effort spécial que fait Genève dans ce domaine, exemple que nous devrions imiter tant il est vrai que de nombreux exercices d'élocution sont indispensables pour la préparation des élèves du degré inférieur aux travaux écrits de rédaction et de composition.

Dans les cantons de Genève, Valais et Neuchâtel, on s'achemine peu à peu vers l'emploi du vocabulaire fondamental. Fribourg et Vaud demeurent rétifs par crainte que des listes de mots, maladroitement utilisées, n'éloignent dangereusement l'enseignement du vocabulaire des sources de l'observation et de la vie. Les mêmes craintes existent, par exemple, en Belgique, patrie de Pirenne, où les partisans de la méthode Decroly font de sérieuses réserves au sujet de l'emploi du vocabulaire fondamental.

Dans tous les cantons romands, on a conscience de la grande valeur, essentiellement utilitaire, de l'acquisition d'une orthographe correcte. La grammaire, l'analyse, trop souvent négligée, la conjugaison, les devoirs d'orthographe, au lieu d'être indépendants les uns des autres ou traités comme tels, sont appelés à faire concorder leurs efforts sur chacune des notions essentielles étudiées une à une.

Dans notre canton, l'enseignement de l'arithmétique à l'école primaire a été évoqué à plusieurs reprises et avec plus d'insistance que les années précédentes. M. Pauli, directeur de l'Ecole normale, a présenté un travail à la Société neuchâteloise des sciences naturelles sur ce sujet : « L'évolution de l'enseignement de l'arithmétique ». Au début de novembre et sous les auspices de l'Université populaire, le même pédagogue, dans un cours sur l'école et la personnalité, a parlé d'une réforme de l'enseignement du français et de l'arithmétique. De plus, lors des conférences officielles de ce printemps, M. Butikofer, directeur des écoles primaires du Locle et le soussigné ont fait une causerie, chacun d'eux dans trois districts, sur l'enseignement de l'arithmétique. La question a été reprise, tout dernièrement, par la conférence de l'enseignement

primaire qui a approuvé la proposition du directeur de l'Ecole normale de rendre l'enseignement de l'arithmétique plus concret, tout spécialement dans le degré inférieur. De son côté, M. Pauli a admis que la soustraction fût enseignée par la méthode de compensation plutôt que par la méthode d'emprunt.

Le Département de l'instruction publique a pris la décision de doter nos classes d'un manuel de solfège pour remplacer le solfège Scala dont l'édition est épuisée. Une commission d'étude a proposé de confier l'élaboration de ce manuel à M. Ch. Landry, instituteur et maître de méthodologie à l'Ecole normale. Lors des dernières conférences officielles, M. Landry a fait un exposé fort intéressant sur l'enseignement du solfège.

Réforme de l'enseignement secondaire et de l'enseignement primaire

Le Département de l'instruction publique a admis que l'enseignement secondaire comprendra :

- a) une section prégymnasiale, de 4 ans, après la 5^e année primaire, avec une option littéraire et une option scientifique.
- b) une section moderne de 3 ans, après la 6^e année primaire, avec étude obligatoire de l'anglais ou de l'italien.

La section prégymnasiale conduira à l'obtention des baccalauréats littéraire, scientifique, pédagogique et de la maturité commerciale. Elle préparera aussi à l'entrée dans la section de techniciens des technicums.

La section moderne sera prévue pour l'entrée à la section de diplôme ou à la section d'administration des écoles de commerce. Elle donnera accès aux apprentissages du commerce, de l'administration ou de l'artisanat.

Pour l'une et l'autre section, une fois le plan d'études établi et approuvé, il conviendra de passer à l'étude des programmes en tenant compte à la fois du niveau psychologique des élèves, des nécessités de la préparation aux études et du point de départ fourni par l'école primaire. Il conviendra de consulter les maîtres des diverses disciplines car un programme ne sera valable et respecté que dans la mesure où il aura été admis par le corps enseignant.

L'admission se fera sur la base :

- a) des résultats de l'année scolaire ;
- b) d'épreuves de sélection comportant des épreuves de connaissances et des épreuves d'intelligence.

On cherchera à constituer un dossier pour chaque élève comprenant les indications de la fiche sanitaire, du livret scolaire et du carnet scolaire. L'étude des moyens de réalisation du dossier scolaire devra être entreprise sans retard, en collaboration avec l'école primaire et le service médical.

Il conviendra de déterminer les critères sur lesquels devra reposer la sélection et la proportion des élèves admissibles dans l'une et l'autre sections. On doit admettre d'emblée que les conditions d'admission

devront être sévères. Des mesures spéciales seront envisagées à l'égard de certains élèves qui auront pris, au départ, une mauvaise orientation. L'école a le devoir de s'en préoccuper en leur permettant de changer d'option ou de section.

La question du recrutement et de la formation des maîtres appelés à enseigner à l'école secondaire devra faire l'objet d'une étude approfondie. Les instituteurs qui le désireront pourront se préparer à enseigner dans le degré secondaire.

La réorganisation de l'enseignement secondaire entraînera nécessairement celle de l'enseignement primaire. Aussi, une commission spéciale a été constituée pour étudier ce problème important. Le plan de travail de cette commission dans laquelle siègent plusieurs membres du corps enseignant primaire a déjà été adopté. Il prévoit les points suivants :

1. Détermination précise de la mission de l'école primaire, en particulier pour les trois dernières années de scolarité (école pré-professionnelle).
2. Coordination et différenciation des programmes.
3. Sélection des élèves. C'est de l'importance attribuée à la sélection que paraît dépendre, en grande partie, la possibilité de réorganisation de l'enseignement secondaire.
4. Brevet des futurs maîtres de la section moderne de l'école secondaire ; durée des études, titre d'Etat ou titre universitaire.

Le plan de travail a été soumis à la conférence de l'enseignement primaire qui l'a adopté et au comité central de chacune des deux associations professionnelles du corps enseignant primaire.

Enseignement secondaire

La démission du directeur de l'école secondaire et de l'école supérieure de commerce du Locle, M. Aeschimann, a obligé la commission scolaire de cette ville de lui trouver un successeur. Nous gardons le meilleur souvenir de M. Aeschimann et rendons hommage à sa distinction et à sa conscience professionnelle. Nous formons des vœux chaleureux pour son avenir et souhaitons une cordiale bienvenue au Locle à son remplaçant, M. Studer, maître de sciences aux Verrières et directeur de l'école secondaire de cette localité.

Enseignement professionnel

Le 12 juillet de cette année, lors de la fête scolaire de La Chaux-de-Fonds, M. le conseiller d'Etat Clottu, chef du Département de l'instruction publique, a pris congé, en termes particulièrement chaleureux, de M. Amez-Droz, directeur de l'école supérieure de commerce de la grande métropole horlogère. Au total, comme professeur et comme directeur, M. Amez-Droz a exercé une activité bénie pendant 45 ans. Tout en le félicitant très sincèrement, nous formons des vœux particulièrement cordiaux pour sa retraite et pour son successeur, M. Jeanneret.

Un des événements les plus importants de la vie scolaire neuchâteloise fut le 75^e anniversaire de l'école supérieure de commerce de Neuchâtel célébré avec enthousiasme, au début de juillet. A cette occasion, une intéressante exposition avait été organisée dans les locaux de l'école. Le but était d'insister sur quelques tendances de l'enseignement commercial actuel qui fait une place importante à la culture générale. La formation professionnelle ne peut être séparée de la culture générale. Dans cette exposition, l'enseignement de toutes les disciplines étaient présentées d'une manière vivante. Les organisateurs ont eu surtout à cœur de présenter visuellement trois branches essentielles de l'enseignement commercial : les mathématiques, l'économie politique et la comptabilité. Jadis, elles étaient enseignées séparément, chacune pour elle-même. Les temps ont changé et l'école s'est adaptée aux exigences de notre époque en liant ces disciplines entre elles. Les professeurs travaillent ensemble, tiennent régulièrement des colloques. L'empirisme dans la conduite des affaires est révolu. L'enseignement des sciences commerciales doit être en rapport étroit avec celui des mathématiques.

Enseignement universitaire

L'automne dernier, au cours d'une cérémonie solennelle, M. Félix Fiala, professeur de mathématiques, a succédé à un recteur de valeur, M. Charly Guyot. Après avoir obtenu la maturité classique, à Genève, M. Fiala continua ses études à l'Ecole polytechnique fédérale. En possession du diplôme d'études supérieures de sciences mathématiques, M. Fiala devint assistant de mathématiques supérieures à l'E.P.F. Docteur ès sciences mathématiques de cet établissement, il débuta dans l'enseignement au Collège moderne de Genève, de 1941 à 1942 et fut nommé professeur à l'Université de Neuchâtel en octobre 1942.

La valeur n'attend pas le nombre des années puisque ce jeune recteur de 45 ans est l'auteur de plusieurs publications qui font autorité dans le domaine des mathématiques supérieures.

M. Fiala s'impose à ses étudiants grâce à ses connaissances étendues, à sa grande distinction et à son rayonnement. Comme son prédécesseur, il a toujours manifesté un grand intérêt pour l'enseignement primaire. Aussi, c'est du fond du cœur, que nous formons nos vœux chaleureux pour l'activité de M. Fiala comme recteur de l'Université de 1957 à 1959.

M. le professeur Ph. Muller a été nommé directeur du Séminaire de français à la Faculté des lettres et des cours de vacances pour une période de deux ans.

L'Université a eu le très grand chagrin de perdre plusieurs anciens professeurs : MM. Louis-Gustave Du Pasquier, Samuel Berthoud, Adrien Jaquierod et Arnold Reymond ainsi que M. Ch. Schneider qui fut privat-docent pour l'hymnologie à la Faculté de théologie.

L'heure de la retraite a sonné pour le Dr Robert Chable, professeur à la Faculté des sciences. Ancien doyen, ancien recteur, M. Chable a occupé une place importante dans la vie universitaire. Le Dr Gustave Richard qui donnait, depuis 1939, avec un remarquable désintéressement, un cours de psychanalyse, au titre de privat-docent, a renoncé à

cet enseignement, pour raisons de santé. A la Faculté des lettres, M. Edmond Privat a fait valoir prématulement, lui aussi pour raisons de santé, ses droits à la retraite. Fort heureusement, il conserve deux heures de cours à la section des sciences commerciales, économiques et sociales. A la Faculté des sciences, M. Ernest Rufener a présenté sa démission de la charge de privat-docent qu'il occupait depuis de nombreuses années.

A ces renseignements sur le corps professoral, ajoutons que le Conseil d'Etat a décerné à M. Paul Humbert, professeur de théologie jusqu'au 15 octobre 1957, le titre bien mérité de professeur honoraire. D'autre part, M. François Clerc, professeur à la Faculté de droit, a été nommé membre d'honneur de la Société suisse de droit pénal et M. Henri Thévenaz représenta le Conseil fédéral devant la cour de justice internationale à La Haye. Enfin, M. le professeur Brunner a été désigné comme président de la Fondation suisse de la Cité universitaire ; MM. Robert Martin-Achard, Adrien Bonjour et Jean-Pierre Blaser ont été installés dans leur chaire alors que M. Jean-Jacques von Allmen le sera prochainement comme professeur de théologie pratique. En outre, deux chargés de cours ont été nommés pour la pédagogie pratique : M. André Perrenoud, disciplines littéraires et M. Herbert Suter, disciplines scientifiques.

L'année dernière, nous écrivions que l'ère des constructions était révolue. Cette affirmation était téméraire. En effet, les progrès considérables de la physique nucléaire obligent l'Institut de physique de l'Université à trouver de nouveaux locaux que le Laboratoire suisse de recherches horlogères ne peut plus mettre à sa disposition du fait de son développement constant. La solution la plus rationnelle est la construction d'un bâtiment destiné à abriter l'Institut. Les travaux devront commencer incessamment. L'emplacement est définitivement prévu dans le jardin Desor, entre le Gymnase cantonal et l'Université. Comme le nombre des élèves du Gymnase cantonal augmente constamment, une annexe de cet établissement ne pourra pas être construite à l'ouest du bâtiment, pour les raisons indiquées ci-dessus, mais à l'est ou au sud du Laboratoire des recherches horlogères.

BONNY.

Tessin

Dans les chroniques de ces dernières années on a toujours fait allusion au projet de la nouvelle loi générale sur l'enseignement, qui était enfin arrivé devant le Grand Conseil après un travail considérable qui n'avait pas pris moins de quinze ans pour être mené à bonne fin. Et voilà que la loi a été adoptée. Il s'agit maintenant de l'appliquer graduellement, surtout en ce qui concerne la structure des écoles secondaires et supérieures, qui a été bien changée. D'après la réforme de 1942, qui avait réduit de cinq à quatre ans la durée de l'école secondaire (ginnasio), les trois écoles se basant sur celle-ci avaient acquis une durée uniforme